



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 7 juillet 2022

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le sept juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Varacieux, dûment convoqué le 2 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Denis CHEVALLIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Jean Pierre DETROYAT, Thierry NICOUD, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Justine REY, Cédric VEYRET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoir : Thierry RUF à André ROJAT

Absente : Sylvie SEYSSEL

Nombre de votants : 14

Secrétaire de séance : Justine REY

Ordre du jour :

1. DM du chapitre 020 vers le chapitre 20
2. Discussion sur les travaux de la voute de l'église
3. Déplacement de l'entrée Nord
4. Délibération pour validation achat terrain de rugby
5. Projet d'implantation antenne Alsatis pour ZA de Champ Moyet
6. Urbanisme
7. Questions diverses

Un point est rajouté à l'ordre du jour :

Délibération concernant le déplacement du caveau provisoire communal

1. DM du chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement vers le chapitre 20 immobilisations incorporelle

M. André ROJAT, premier adjoint, indique que des dépenses supplémentaires que celles prévues au budget primitif ont été engagées au chapitre 20 et qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédit de 10 000 € du chapitre 020 dépenses imprévues d'investissement vers le chapitre 20 immobilisations incorporelles afin de mandater ces dépenses.

La délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



2. Discussion sur les travaux de la voûte de l'église

M. Le Maire rappelle que les travaux de l'église ont été faits sur l'extérieur mais que les fissures sur la voûte demeurent, qu'un devis avait déjà été demandé à l'entreprise Glénat rénovation pour un montant de 7 600 € HT. M. Le Maire précise que ce devis doit faire l'objet d'un réajustement. Le conseil municipal décide de surseoir à sa décision en attendant de recevoir le nouveau devis.

3. Déplacement de l'entrée Nord du village

M. Le Maire indique qu'un devis a été demandé pour la création d'un cheminement piétonnier pour un montant de 60 000 €. M. Le Maire indique que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention si le cheminement se trouve avant le panneau de fin du village.

Mme GERMAIN indique que le panneau pourrait être déplacé avant l'entrée du parking pour qu'il y ait une continuité d'urbanisation et que ce soit accepté.

M. ROJAT et M. DETROYAT précisent qu'il faut faire attention à la visibilité pour sortir du parking.

M. Le Maire indique que le projet reste à l'étude.

4. Délibération pour validation condition d'achat du terrain de rugby

Monsieur le Maire rappelle suite à la délibération n° 2021-044 du 6 octobre 2021, le conseil municipal a validé l'achat des parcelles sur lesquels se trouvent le terrain de rugby.

M. Le Maire indique que les vendeurs ont une condition à la vente : la non construction de tout bâtiment hors usage sportif. M. Le Maire précise que le conseil municipal, s'il émet un avis favorable à cette demande, doit également décider de la durée de cette condition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 voix contre, décide de respecter la condition de vente soit la non construction de tout bâtiment hors usage sportif et de valider cette option sans limite de durée.

5. Délibération pour déplacement du caveau communal

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux du cimetière et à la création d'une nouvelle ouverture, le caveau communal doit être déplacé. Le nouveau caveau va être réalisé par la société Vitaloni.

M. Le Maire propose de déplacer le caveau de l'emplacement 39 à l'emplacement 195 à l'intérieur du cimetière.

Il est également fait le point sur le revêtement qui sera installé entre les deux parties du cimetière.

M. AVIT demande s'il est prévu un portail, M. Le Maire répond qu'un portail sera installé à l'entrée du cimetière neuf mais qu'il n'y en aura pas entre les deux parties du cimetière.

Mme COTTE demande de faire un point concernant la création de l'ossuaire. M. ROJAT indique qu'à Chasselay, c'est un caveau. M. Le Maire rappelle qu'à la Rivière, les élus n'ont pas pu le voir mais qu'il s'agit d'une construction fermée par une porte.

La délibération, pour le déplacement du caveau communal, est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



6. Projet d'implantation antenne Alsatis pour ZA de Champ Moyet

M. Le Maire précise qu'Alsatis a un projet d'implantation d'une antenne sur une parcelle de M. NEYROUD. La famille NEYROUD serait plutôt favorable, mais un apiculteur dépose toutes les années une vingtaine de ruches sur cette parcelle et l'antenne doit être installée à la place des ruches. M. ROJAT, premier adjoint, indique les ondes radio perturbent les abeilles, qu'elles ont du mal à s'orienter. M. Le Maire précise que cette antenne appartient au département, qu'elle mesure entre 20 et 30 mètres de haut.

Mme COTTE demande s'il s'agit d'une location ou d'un achat de la parcelle ; M. NICLOUD confirme qu'il s'agit d'un achat pour un montant de 1 000 €.

M. ROJAT indique que des travaux sur la fibre optique commencent, des sous-traitants commencent à déployer des câbles et à poser des boîtes sur les infrastructures d'accueil.

M. Le Maire précise que la fibre devrait être opérationnelle à compter de 2024, que le département va récupérer l'antenne pour permettre de densifier sa couverture sécuritaire en mettant en place les matériels du SDIS, de la viabilité routière et autres services afin de s'émanciper d'opérateurs gestionnaire de sites pour réduire les coûts de location.

7. Urbanisme

- DP SIMIEN-BARON : construction d'un abri de jardin : accordée
- DP SIMIEN-BARON : extension d'un abri de voiture : accordée
- DP GUETAT : construction d'une piscine : accordée
- PC LAMBERT : extension d'une maison individuelle, création d'une piscine et ses annexes : en cours d'instruction
- PC CHABERT-FAYARD : réhabilitation d'une maison existante, réfection de toiture, création d'ouvertures, changement de menuiserie : en cours d'instruction.

8. Questions diverses

- Une invitation pour le championnat de France d'équitation a été reçu en mairie.
- Problème de délimitation entre le terrain d'un propriétaire privé et un chemin communal. M. DETROYAT rappelle que des travaux avaient été engagés en 2007 concernant le bornage, mais n'avaient pas abouti. M. Le Maire indique que SINTEGRA est d'accord pour revenir
- M. ROJAT indique que 2 devis ont été reçus pour l'équipement en tables et chaises de la nouvelle cantine. Une différence de 500 € est constatée entre les 2 devis. M. Le Maire précise que la chaudière ne sera livrée qu'en septembre et qu'il y a également un problème pour la livraison de la ventilation qui est prévue vers le mois d'octobre.
- L'association VSL remercie la commune pour la soirée irlandaise.
- Remerciements des DDEN pour la subvention accordée.
- Mme MARGAILLAN fait un point sur le conseil d'école du 23 juin. Elle indique que les effectifs sont stables, que plusieurs sorties ont été effectuées. M. Le Maire précise qu'une réunion a lieu le lundi 4 juillet pour faire le point sur l'organisation de la rentrée.
- Le SYMBHI a mené en 2021, 3 chantiers de restauration de cours d'eau sur le périmètre de la SMVIC. Lors de la dernière commission rivières, il a été proposé aux élus, une visite du site de la Drevenne à laquelle s'est rendu M. FERROUILLAT. Un comité de pilotage va être mis en place.



- Suite à la réception du courrier sur la dangerosité des véhicules au niveau de l'intersection Traverse de Roua avec la Route de la Combe du Lin. Une rencontre, avec les riverains, est programmée le lundi 11 juillet à 18h30.
- Le contrat d'un agent arrive à son terme, il est proposé de le renouveler pour une année supplémentaire.
- M. Jean PASCAL : demande de remise par la municipalité de la médaille officiel de l'armée française.
- Voirie : Chambard doit venir mercredi prochain.
- Travaux Chemin du Goulet : M. NICLOUD indique qu'un devis a été demandé à la société Budillon Rabatel et rappelle la décision du conseil en date du 6 octobre 2021 concernant la prise en charge par la commune d'une partie du montant des travaux.
- La Région organise, le 8 juillet 2022, une réunion de présentation des nouveaux dispositifs d'aides aux communes.
- M. AVIT demande si un essai de broyage a été fait sur le talus de l'église.
- M. ROJAT indique qu'une borne wifi a été installée dans la salle des mariages et au premier étage de la mairie.
- M. ROJAT précise que 260 entrées ont été comptabilisées lors de la soirée irlandaise avec plus de 1000 € de bénéfices pour le comité des fêtes et pour Varacieux Sport Loisirs.
- M. ROJAT précise qu'il reste encore quelques bulletins à distribuer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

PROCHAIN CONSEIL : Lundi 29 août 2022 à 19h30

